

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur la commune de Raissac-sur-Lampy au lieu-dit «Daves » déposée par la SAS « Centrale Photovoltaïque de Raissac-sur-Lampy »

Par arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 06 décembre 2022 au vendredi 06 janvier 2023 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque destinée à la production d'électricité sur une emprise foncière de 8,6 ha située au lieu dit « Daves », sur le territoire communal de Raissac-sur-Lampy.

Le parc se situe à 800m au sud du village sur des terres agricoles.

La puissance attendue est de 7,3 MWc pour une surface clôturée de 6,39 ha comprenant des panneaux sur structure fixe de hauteur maximale 3,77m ainsi que des pistes internes/externes, des bâtiments techniques sur 70m² et deux citernes.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Philippe MARCHAND, ingénieur docteur en géologie et minéralogie,, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et la lettre de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Raissac-sur-Lampy, siège de l'enquête – 6 rue Casimir Clottes – 11170 Raissac-sur-Lampy, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4309>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Raissac-sur-Lampy aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Raissac-sur-Lampy
- sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4309>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Raissac-sur-Lampy – 6 rue Casimir Clottes – 11170 Raissac-sur-Lampy – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Raissac-sur-Lampy au lieu-dit « Daves »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-4309@registre-dematerialise.fr

Les communes concernées sont :

- Raissac-sur-Lampy, Saint-Martin-le-Vieil et Alzonne.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Raissac-sur-Lampy – 6 rue Casimir Clottes :

- **mardi 06 décembre 2022 de 09h à 12h,**
- **jeudi 22 décembre 2022 de 14h à 17h,**
- **vendredi 06 janvier 2023 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Raissac-sur-Lampy ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

Le maître d'ouvrage responsable du projet est la SAS « Centrale Photovoltaïque de Raissac-sur-Lampy » - EDF Renouvelables France – Agence de Montpellier – 966 avenue Dugrand CS 66014 – 34060 Montpellier. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Gaëtan SAUBAMEA, chefs de projets - tél. 06 26 38 47 78 - @ : gaetan.saubamea@edf-re.fr